

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4155

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Charly

objet : **Aménagement de la rue de Contantin et de la route de Buye - Individualisation d'une autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Au titre de la voirie liée aux opérations de construction de logements, l'aménagement de la rue de Contantin et de la route de Buye a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements lors de la révision votée le 19 décembre 2005.

Ces voies desservent le quartier pavillonnaire Saint-Albon, situé au nord de la commune et n'ont jamais été aménagées. Elles délimitent, avec le chemin de la Croix-Saint-Marc, un lotissement de 50 logements en cours de réalisation.

La municipalité souhaite que la Communauté urbaine procède à l'aménagement de ces voies relativement étroites en retenant comme objectif principal la sécurité des usagers, notamment des piétons.

Le projet prévoit :

- la construction de trottoirs et la réfection des chaussées,
- le chemin de Contantin,
- une partie du chemin de la Croix-Saint-Marc au droit du lotissement,
- le réaménagement du carrefour, chemin du Contantin-route de Buye-chemin de la Croix-Saint-Marc.

La dépense est estimée à 710 000 € TTC.

Les travaux relatifs au lot n° 1 seraient réalisés à la suite d'un appel d'offres ouvert, les autres prestations étant réalisées sur les marchés annuels des directions de la voirie, de l'eau, de la DSIT et de la communication.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable lors de sa présentation au pôle le 2 mai 2007 et du Bureau le 21 mai 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de cette opération et la validation du programme de travaux.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération Charly - rue de Contantin et route de Buye pour le montant total de 710 000 € TTC en dépenses, en prévision d'une inscription de crédits de paiement sur l'exercice 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,